

Avis bureau

Dragage et rejet en mer des déblais de dragage du port de la Gravette La Plaine sur Mer (44)



LOIRE
agence



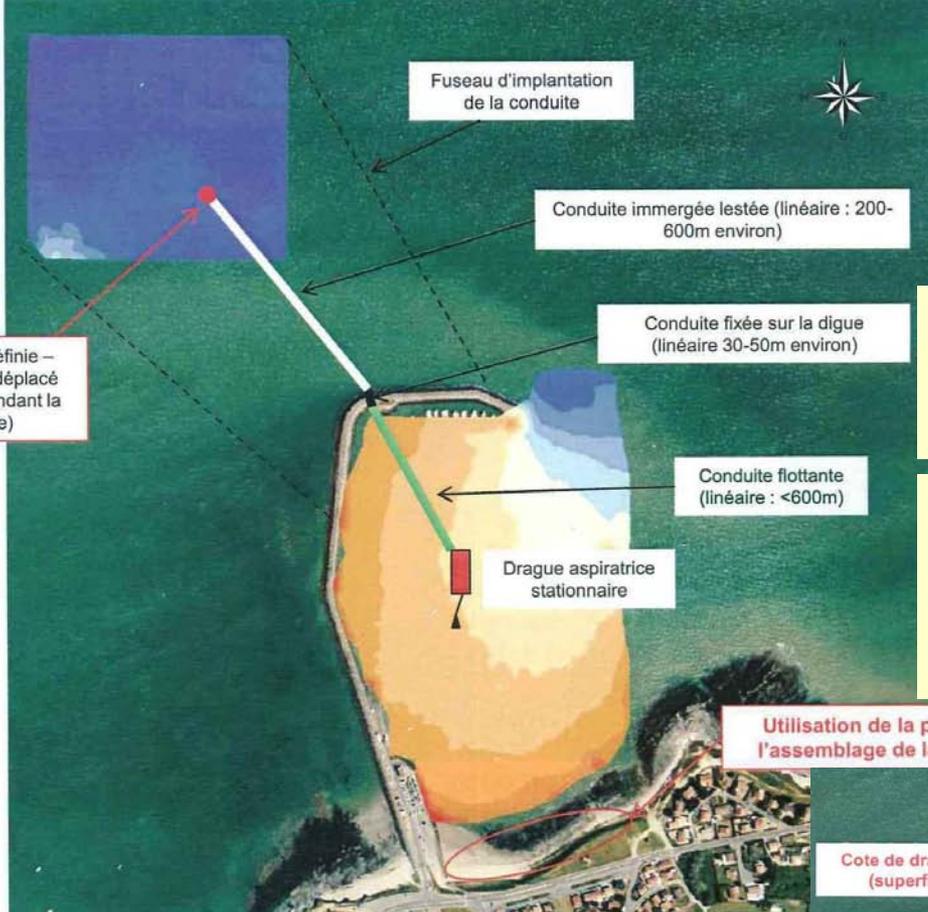
La question des dragages quelque soit le port n'est pas abordées par le SAGE de l'estuaire de la Loire.

Elle devra être traitée lors de sa révision en application du SDAGE Loire Bretagne.

Dans ce contexte, la présentation à suivre sera succincte et insistera plus particulièrement sur les incidences des opérations d'entretien et de dragage et les mesures de réduction des impacts.

Avis bureau

rejet en mer des déblais de dragage du port de la Gravette La Plaine sur Mer (44)



Le dragage est nécessaire pour maintenir les conditions d'accès des bateaux (320 anneaux).

Drague aspiratrice stationnaire + rejet au large via une canalisation de 200 à 600 m .
Technique identique aux autorisations précédentes

Dragage prévu entre le 15/10 et le 31/03
Pose de conduite possible à partir du 15/09

Volume dragué: 160 000 m³ tous les 5 ans



Le projet et le SAGE

Aucun article ni aucune disposition n'est consacrée à la question des dragages. Un tel projet est cependant susceptible d'affecter les milieux aquatiques ou la qualité des eaux. Il s'agit d'amorcer au sein du bureau, les réflexions et débats à venir lors de la CLE.

Le bureau peut bien sur exprimer ses attentes dans le courrier qui sera adressé au Préfet.

Les éléments présentés ci-après indiquent succinctement pour chaque sujet, l'évaluation de l'impact et les mesures de réduction envisagées par le maître d'ouvrage :

- 1. Qualité des matériaux dragués**
- 2. Incidences du dragage et du rejet des sédiments**

Les éléments présentés ci-après sont tous extraits des études réalisées pour le maître d'ouvrage par Artélia.

1 - Qualité des matériaux dragués

Suivi de la qualité physique, chimique et bactériologique (1996, 2004, 2011) :

- 90% de vases ;
- Concentrations en polluants inférieur au seuil de référence N1. Léger dépassement en 2004 pour chrome et arsenic (fond géochimique de la Loire). Dépassement de tous les échantillons en 2001 (bruit de fond de la Loire)
- Contaminations bactériologiques faibles (bonne qualité des eaux)

Filière à terre des matériaux non retenue.

**Dragage et rejet en mer des déblais de
dragage du port de la Gravette
La Plaine sur Mer (44)**

2 - Incidences du dragages et du rejet des sédiments

- Structure des sols – effet temporaire, dispersion sous l'effet des houles et courants ;
- Hydrodynamisme – pas d'effet ;
- Couverture sédimentaire – pas d'impact à l'extérieur du port. Retour d'environ 13% des sédiments rejetés dans les 15 jours suivant l'opération ;
- Qualité des eaux – pas d'impact. Augmentation de la turbidité faible et temporaire ;
- Milieu vivant (plancton, organismes benthiques et supra benthiques, ichtyofaune) – pas d'impact sauf individus aspirés (fuite) ;
- Cultures marines et pêche à pied – impacts négligeables.

Moyens de surveillance et de prévention :

Pas de mesures compensatoires. Par contre suivi des opérations avant et après le chantier :

- Plan d'échantillonnage (granulométrie, qualité géochimique des sédiment, qualité des eaux – MES, O₂d, bactériologie, gisement conchylicoles (y compris un mois après rejet) ;
- Surveillance de la bathymétrie (port et zone de rejet) ;
- Suivi benthique (y compris un an après rejet) ;
- Auto surveillance, volume, densité, heure et localisation du rejet.